

Le Secrétaire Général

Paris, le 5 Mai 2009

Madame, Monsieur,

Au moment où viennent de s'achever les Etats généraux de la Restauration, je suis heureux de pouvoir m'adresser directement à vous, ainsi qu'à l'ensemble des acteurs de votre profession. Une profession qui rassemble 120 000 entreprises et 800 000 salariés. Une profession qui participe du rayonnement de la France dans le monde entier et accueille chaque année des millions de touristes. Une profession difficile et exigeante pour les chefs d'entreprises comme pour leurs salariés. Une profession qui connaît si bien la valeur travail que notre mouvement a placée au cœur de son projet.

Au cours de la campagne présidentielle, Nicolas Sarkozy et l'UMP s'étaient engagés auprès de vous à obtenir de nos partenaires européens la mise en place d'une TVA à 5,5% pour votre secteur d'activité. Après de longues et difficiles négociations, le Président de la République et le Gouvernement ont obtenu le feu vert de la Commission européenne de Bruxelles pour appliquer un taux réduit de TVA.

A la suite de ce succès, les Etats généraux de la Restauration préparés avec vos organisations professionnelles ont permis de dégager un accord « gagnant-gagnant » pour les consommateurs, les salariés et les entrepreneurs.

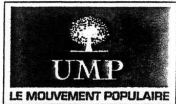
Aujourd'hui, la TVA à 5,5% pour la restauration est donc une réalité et sera applicable partout en France dès le 1^{er} juillet prochain. Engagement pris, promesse tenue.

Si nous avons tant travaillé pour vous permettre de bénéficier enfin de cette mesure, c'est parce que nous connaissons votre envie de réaliser des investissements de modernisation et de créer des emplois. Alors même que nous devons faire face aux conséquences économiques de la crise, chacun mesure l'atout que représente votre secteur d'activité pour créer des emplois.

Grâce aux engagements pris lors des États généraux, ce sont 2,5 milliards d'euros pour l'investissement et l'emploi que nous remettons ensemble dans l'économie. Avec la réalisation de cette promesse de campagne, la restauration va continuer de se moderniser et de se développer dans notre pays. Chacun en sera bénéficiaire, salariés, chefs d'entreprises et consommateurs. C'est tout le sens de notre action au Mouvement Populaire, réhabiliter la valeur travail au service de l'ensemble des Français.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Xavier BERTRAND



Depuis des années, les restaurateurs attendent la baisse de la T.V.A à 5,5% dans la restauration. Nicolas SARKOZY, avec l'appui du gouvernement, a tenu son engagement. Dès le 1^{er} juillet 2009, la T.V.A sera enfin à 5,5% dans la restauration. Cette décision historique permettra à ce secteur essentiel pour notre pays de mieux faire face à la crise et de continuer à créer de nombreux emplois. Nous nous sommes engagés. Vous vous êtes engagés. Ensemble nous réussissons. Retrouvez toutes les informations sur www.ump.fr

BULLETIN D'ADHESION



À retourner à : UMP - Adhésions - BP 139 - 75363 PARIS CEDEX 08

Mme Mlle M.

Nom : Prénom : né(e) le :

Adresse :

Code postal : Ville :

Pays : e-mail :

Tél. fixe : Tél. portable :

- Cotisation simple : 35 € (soit 25 € de cotisation et 10 € de contribution spéciale aux campagnes de l'UMP *)
 Cotisation couple : 45 € (soit 35 € de cotisation et 10 € de contribution spéciale aux campagnes de l'UMP *)
 Cotisation réduite (-30 ans, étudiants, demandeurs d'emploi) : 20 € (soit 10 € de cotisation et 10 € de contribution spéciale aux campagnes de l'UMP*)

* Ce soutien exceptionnel de 10 € est facultatif. Vous pouvez le déduire et ne régler que le montant de la cotisation.

Seul un paiement par chèque personnel libellé à l'ordre de l'ANFUMP sera accepté et donnera droit à une réduction d'impôt.

Règlement par : Mandat Chèque (à l'ordre de l'ANFUMP)

Conformément à la loi - Informatique et Libertés - du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles qui vous concernent. Seule l'UMP est destinataire des informations que vous lui communiquez ainsi que les organismes dépendants.

| | |
|--------|-------------|
| Date : | Signature : |
|--------|-------------|